



AVENANT N° 6

à la convention publique d'aménagement de la ZAC Saint-Eloi à Chauny

ENTRE :

La Commune de CHAUNY, représentée par Monsieur Emmanuel LIEVIN, son Maire en exercice, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du

Désignée par les termes « la commune », « la collectivité », « la collectivité publique cocontractante »,

ET :

La seda, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 1 500 000 euro, dont le siège social est à LAON (02000), Barenton-Bugny, Pôle d'Activités du Griffon – 10 rue Pierre-Gilles de GENNES, inscrite au registre du commerce de SAINT-QUENTIN sous le n° B 591 680 145, représentée par Madame Nathalie TANIÈRE, sa Directrice Générale, désignée dans ses fonctions par délibération du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2019,

Désignée par les termes « la seda », « la société », « l'aménageur »,

EXPOSE

La seda est concessionnaire de l'opération d'aménagement relative à la réalisation d'une ZAC d'habitation dite « ZAC Saint-Eloi » dans le cadre d'une convention publique d'aménagement conclue en 2001.

Le terme de la concession était prévu dans le cadre de l'avenant n°5 pour le 31 décembre 2021.

Les travaux d'aménagement de la troisième tranche de l'opération (tranche finale) ne seront engagés qu'une fois la seconde tranche commercialisée à environ 70 %, probablement en 2022, si la commercialisation se poursuit au rythme actuel.

En conséquence de quoi, les parties ont convenu de proroger jusqu'au 31 décembre 2024 la durée de la concession

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 - DUREE

La mission de la SEDA relative à l'aménagement et la commercialisation des terrains aménagés compris dans la ZAC Saint-Eloi est prorogée jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 –

Les autres dispositions de la convention publique d'aménagement ou des précédents avenants non visées dans le présent document demeurent applicables.



A CHAUNY, le

Pour la Commune

Pour la seda

Le Maire,

La Directrice Générale,

Monsieur Emmanuel LIEVIN

Madame Nathalie TANIÈRE